

Etats généraux de la justice
Conseil de juridiction de la cour d'appel – Atelier relatif au parcours du justiciable

Votre organisation / juridiction : Cour d'appel de

Nîmes Date de l'atelier : le 26 novembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 27 participants

Informations sur les participants¹ : conseil de juridiction de la cour réunissant les personnes suivantes (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) :

- Représentante préfecture du Gard
- Députée du Gard
- Députée du Gard
- Adjoint du maire de la mairie de Nîmes
- Collaborateur d'un député
- Commissariat général, DDSP
- Haut gradé du groupement de gendarmerie du Gard
- Direction interrégional des services pénitentiaires de Toulouse
- Présidence du conseil régional des notaires
- Avocats, membres du conseil de l'ordre
- Représentants de l'AGAVIP
- Représentant des conciliateurs de justice
- Officier de police judiciaire du groupement de gendarmerie du Gard
- Secrétariat du conseil régional des huissiers de justice
- Représentant de la compagnie des experts
- Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Gard Lozère
- Coordonnateurs des CDAD de l'Ardèche et du Gard

Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne au tableau. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

¹ Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

Thématique : le parcours du justiciable	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
1. L'accès au droit :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mieux faire connaître le dispositif existant : <ul style="list-style-type: none"> · Aux professionnels · Aux justiciables, notamment par le biais des mairies et par une campagne d'affichage du 3039. ✓ Mettre l'accent sur la formation des intervenants ✓ Rendre plus lisibles les dispositifs existant (constat d'une complexité) ✓ A défaut d'une couverture numérique de qualité dans l'ensemble du territoire, doubler l'information d'une diffusion papier ✓ S'adapter à la demande des publics (horaires, plages d'ouverture, renvois utiles) pour permettre une accessibilité renforcée.
2. L'aide juridictionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compléter le dispositif d'aide juridictionnelle en prévoyant des matières non expressément visées en l'état par les textes (accompagnement des mineurs devant les pôles sociaux), et en favorisant une offre d'assistance spécialisée de la part des Barreaux (exemple: assistant en matière d'expulsion locative). ✓ Recours aux huissiers de justice dans le cadre de l'AJ : revaloriser le barème des UV inchangé depuis 1972 et l'aligner sur celui des avocats, ✓ Notaires: les notaires participent à l'effort collectif notamment dans le cadre des procédures de divorce par consentement mutuel et actes de notoriété pour les successions inférieures à 50.000 euros, ✓ Conciliateurs: prévoir un système de rémunération.
3. L'accès au dossier de la procédure en	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Constat d'une procédure d'accès encore trop complexe, ✓ Souhait d'un logiciel de suivi des procédures plus interactif,

<p>ligne par le justiciable</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Souhait d'un élargissement du périmètre des procédures concernées✓ Quel accès au fichier national des consentements✓ Utilité de renforcer l'accompagnement des justiciables dans la procédure d'accès dématérialisé, notamment par une aide apportée par des personnes physiques, et non pas seulement par des notices en ligne,✓ Travailler sur l'interfaçage entre les logiciels des services d'enquête et les logiciels justice afin de permettre aux justiciables d'avoir une information sur l'état de leur procédure à tout moment et avant même la réception de la procédure au parquet,✓ Au-delà du suivi des procédures engagées, mettre en place un dispositif harmonisé du suivi des doléances adressées par des justiciables à diverses administrations afin de renforcer la cohérence des réponses apportées.
--	--